

~~Copie~~ TRACTEUR

50%
cbp

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CBP Solutions à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CBP Solutions.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Il est rappelé que contester un prélèvement SEPA n'a pas d'incidence sur l'existence de la dette née du contrat.

Nom SAS DOMAINE AF GROS
Nom / Prénoms ou dénomination sociale du débiteur

Adresse 5 Grande Rue
Numéro et nom de la rue

21630 POMPARD
Code Postal / Ville

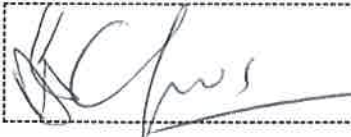
FRANCE
Pays

Les coordonnées de votre compte FRANCE
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

FR96 21004 0644 2340001 75
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier CBP Solutions
 I. C. S FR96CBP408010
 Adresse du créancier 3 r Victor Schoelcher CS 20008
 44967 Nantes cedex 9
 FRANCE
 Contrat concerné 00009611688
 Nom de l'adhérent **Caroline PARENT**
 Type de paiement Paiement récurrent

Signé à POMPARD Le 5/04/17

Signature(s) du représentant légal de la personne morale 

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, le débiteur (payeur) consent expressément au paiement de sa prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis-à-vis de l'entreprise d'assurance.

